

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 décembre 2017

N° 17-12-05

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017

OBJET :

Réservation d'une table à la salle Jean Thomas – Année 2018

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Corinne BOICHON – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Patrice THOLLOT à René THELISSON – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Valérie BLANCHARD à Svitlana PRESSENSE – Lionel CANNOO à Catherine COMBE – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

RESERVATION D'UNE TABLE A LA SALLE JEAN THOMAS - ANNEE 2018

Monsieur Gérard RIBOT, adjoint au maire, rappelle que la société hippique a construit une salle panoramique, renommée « Salle Jean THOMAS », à l'hippodrome de SAINT-GALMIER en partenariat avec la ville de SAINT-GALMIER qui bénéficie de cet équipement en dehors des manifestations hippiques. Cette salle, aménagée en restaurant panoramique, permet aux entreprises qui le souhaitent de réserver une table qu'elles utilisent à leur gré dans le cadre de leurs relations commerciales. Depuis plusieurs années, il est réservé une table de six couverts dans le cadre de la communication et de la promotion de la ville de SAINT-GALMIER.

Considérant le succès de cette réservation il est proposé de la renouveler pour l'année 2018. Le coût de cette prestation pour l'année 2018 pour quatorze réunions hippiques, s'élève à 3 890,00 € HT soit 4 668,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOULIGNE** le caractère original de cette prestation qui contribue à faire connaître les installations de l'hippodrome Joseph Desjoyaux et les spectacles hippiques en nocturne,
- **DECIDE** de retenir la proposition présentée,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6232 du budget communal (fêtes et cérémonies)

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017